

DELIBERATION

Département des Hautes-Alpes
Arrondissement de Briançon
Parc naturel régional du Queyras
Comité syndical du 4 avril 2023
Délibération n° : 2023_33
Date de convocation : 28 mars 2023

Objet : **Demande de financement à l'Europe et à l'État 2024-2026
pour la mission GIRN**

Par la suite d'une convocation en date du 28 mars 2023, les membres composant le Comité syndical du Parc naturel du Queyras se sont assemblés à la maison du Parc, à Arvieux, le 4 avril 2023 à 17 heures, sous la présidence de Christian BLANC, conformément aux dispositions du Code général des collectivités territoriales (Art.L-2121.7 à L-2121.28), aux statuts du Syndicat mixte du Parc naturel régional du Queyras et au règlement intérieur des élus du Parc.

Président : Christian BLANC

Secrétaire de séance : Chantal EYMÉOUD

Région : Chantal EYMÉOUD, Conseillère régionale, présente (6 voix) ; Agnès ROSSI, Conseillère régionale, excusée, pouvoir à Chantal EYMÉOUD (6 voix)

Département : Valérie GARCIN-EYMÉOUD, Conseillère départementale, présente (3 voix) ; Marcel CANNAT, Conseiller départemental, excusé

Communauté de communes du Guillestrois et du Queyras : Charles LACROIX, Conseiller communautaire, présent (1 voix) ; Dominique MOULIN, Président de la Communauté de communes du Guillestrois et du Queyras, présent (1 voix)

Communes :

- **Abriès-Ristolas** – Nicolas CRUNCHANT, Maire, présent (1 voix) ; Marie-Hélène FAROUZE, Conseillère municipale, présente (1 voix)
- **Aiguilles** – Ernest CHARLET, Conseiller municipal, excusé ; Sylvain DAO-LENA, Adjoint au Maire, présent (1 voix)
- **Arvieux** – Christian BLANC, Maire, présent (1 voix) ; Annie COLOMBIER, Conseillère municipale, présente (1 voix)
- **Ceilac** -Jeanne FAVIER-CARGEMEL, Conseillère municipale, présente (1 voix) ; Amélie FOURNIER, Conseillère municipale, présente (1 voix)
- **Château-Ville-Vieille** – Jean-Louis PONCET, Maire, présent (1 voix) ; Nicole TERRASSE, Conseillère municipale, présente (1 voix)
- **Eyglies** – Jacques ROUX, Conseiller municipal, excusé
- **Guillestre** – Lucie FEUTRIER, Adjointe au Maire, excusée
- **Molines-en-Queyras** – Gilbert BONNIN, Conseiller municipal, excusé, pouvoir à Nicolas CRUNCHANT (1 voix) ; Carole ARMANET, Conseillère municipale, excusée
- **Saint-Véran** - Mathieu ANTOINE, Maire, excusé ; Sébastien PINZETTA, Adjoint au Maire, excusé
- **Vars** – Éric COLLOMBON, Conseiller municipal, excusé

Vu :

- La délibération du comité syndical 2016_67 du 6 décembre 2016 approuvant le dossier de candidature du PAPI complet et la programmation d'actions sous maîtrise d'ouvrage du PNR
- La délibération du comité syndical 2018_69 du 6 décembre 2018 sur la programmation des actions sous maîtrise d'ouvrage du PNR du Queyras dans le POIA « GIRN » sur 2020-2022
- La délibération du comité syndical 2022_16 du 29 mars 2022 approuvant l'avenant n°1 au PAPI du bassin versant du Guil
- La délibération du comité syndical 2022_24 du 8 juin 2022 sur la demande de subvention pour la mise en place d'une garde montagne hivernale
- L'orientation B3 : « l'eau en montagne, protéger la vie » et plus particulièrement : « entretenir la mémoire des risques naturels (...) mettre en place un dispositif de sensibilisation aux risques »

Considérant :

- L'appel à projet FEDER massif des Alpes Risques 2022 « Encourager la résilience des territoires et la protection des populations face aux risques naturels » soutenu par les fonds européens FEDER
- La note de la Région Sud sur le déploiement d'une « garde régionale montagne » sur les massifs des alpes incitant les territoires à inscrire cette action dans un programme « GIRN »
- La labellisation PAPI par la commission mixte inondation de décembre 2017
- Le soutien apporté par le Région Sud sur les actions inscrites dans un programme « GIRN »
- Les missions du Parc sur la gestion intégrée des risques naturels et l'éducation à l'environnement et au territoire particulièrement adaptée à la spécificité de la montagne
- La programmation de ces actions dans le PAPI complet du Guil

Le Comité syndical, réuni le 4 avril 2023, après en avoir délibéré et voté par,

Nombre de membres en exercice :	23	Nombre de suffrages exprimés : 27	
Nombre de suffrages :	38	Votes Contre : 00	Pour : 27
Nombre de membres présents :	13		Abstentions : 00
Nombre de membres représentés :	02		

DELIBERATION

Département des Hautes-Alpes
Arrondissement de Briançon
Parc naturel régional du Queyras
Comité syndical du 4 avril 2023
Délibération n° : 2023_33
Date de convocation : 28 mars 2023

Envoyé en préfecture le 05/04/2023
Reçu en préfecture le 05/04/2023
Affiché le
ID : 005-250500600-20230404-2023_33-DE

Objet : **Demande de financement à l'Europe et à l'État 2024-2026 pour la mission GIRN**

décide :

- De porter un Programme Opérationnel Interrégional FEDER du Massif des Alpes (POIA) sur la gestion intégrée des risques naturels à partir de l'automne 2023
- De proposer un ETP sur 3 ans pour l'animation de la GIRN, en lien avec l'animation du PAPI (de 2024 à 2026)
- D'embaucher 2 écogardes montagne sur les 3 prochains hivers
- De proposer d'inscrire les actions suivantes dans le POIA sous maîtrise d'ouvrage Parc :
 - 5 exercices de mise en sécurité des campings, 19 800 euros TTC
 - 10 exercices de sauvegarde des populations et de gestion de crise, 39 600 euros TTC
 - Trame commune d'un DICRIM en prenant en compte les spécificités de chaque collectivité, 20 000 euros TTC
 - Plaquettes d'information préventive à destination des acteurs du tourisme et des hébergeurs sur les risques naturels, 19 824 euros TTC
 - 3 journées du spectacle « Sain et Sauf » pour vivre un risque et adopter les bons comportements, 3165 euros TTC
 - 2 représentations de la pièce de théâtre « 16431 Souvenirs d'avenir » à destination des collégiens et du grand public sur le risque inondation, 8317 euros TTC
 - Supports de sensibilisation utilisés par les écogardes (2 packs « Arva pelle sonde », impression de supports pédagogiques, matériel d'observation (longue vue, jumelles), matériel transportable de projection pour les conférences dans les refuges...), 12 130 euros TTC
- De solliciter l'Europe, le FEDER, à hauteur de 50% sur les actions proposées, le poste d'animation sur 3 ans (2024 à 2026) et les 2 postes des écogardes sur 3 hivers avec leurs frais de déplacement
- De solliciter la Région à hauteur de 30%, sur les actions proposées et les 2 postes des écogardes sur 3 hivers avec leurs frais de déplacement
- De solliciter l'Etat dans le cadre du PAPI du Guil à hauteur de 50% sur le poste d'animation (de 2024 à 2026)
- D'approuver les plans de financement suivants
- De s'engager à informer le service instructeur de toute modification,
- D'autoriser le Président à signer tous les documents et à mener toutes les démarches nécessaires pour permettre l'exécution de cette mission.

DEPENSES	TTC	RESSOURCES	TTC	
Nature des postes		Source de financement		%
Poste animation PAPI/GIRN		FEDER	69 303,60	50
Salaires et charges* (1 ETP sur 3 ans)	138 607,20	ETAT	69 303,60	50
		Total des aides publiques	138 607,20	100
		Autofinancement	0	0
TOTAL	138 607,20	TOTAL	138 607,20	100

*Calcul du coût salariat sur la base de la fiche de paie de mars 2023

DELIBERATION

Envoyé en préfecture le 05/04/2023

Reçu en préfecture le 05/04/2023

Affiché le

ID : 005-250500600-20230404-2023_33-DE

Département des Hautes-Alpes
Arrondissement de Briançon
Parc naturel régional du Queyras
Comité syndical du 4 avril 2023
Délibération n° : 2023_33
Date de convocation : 28 mars 2023

Objet : **Demande de financement à l'Europe et à l'État 2024-2026 pour la mission GIRN**

DEPENSES	TTC	RESSOURCES	TTC	
Nature des postes		Source de financement		%
Salaires, charges* de 2 écocardes sur 3 hivers (soit 6 mois par an)	104 075,64	FEDER	118 855,82	50
Frais de déplacement de 2 écocardes sur 3 hivers (en moyenne 300 €/mois/pers)	10 800,00	Région Sud	71 313,49	30
5 exercices de mise en sécurité des campings	19 800,00			
10 exercices de gestion de crise	39 600,00			
Trame commune d'un DICRIM	20 000,00			
Plaquettes d'information préventive à destination des acteurs du tourisme et des hébergeurs	19 824,00	Total des aides publiques	190 169,31	80
3 journées du spectacle « Sain et Sauf »	3 165,00	Autofinancement	47 542,33	20
2 représentations de la pièce de théâtre « 16431 Souvenirs d'avenir »	8 317,00			
Supports de sensibilisation utilisés par les écocardes	12 130			
TOTAL	237 711,64	TOTAL	237 711,64	100

*Calcul du coût salarial sur la base de la fiche de paie de mars 2023

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an susdits
Pour extrait conforme

Le Président
Christian BLANC

